



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement**

Distr.
GENERALE

DP/1993/68 (Partie II)
1er juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarantième session
1er-18 juin 1993, New York

RAPPORT DU COMITE PERMANENT CHARGE DES QUESTIONS LIEES AUX
PROGRAMMES SUR LES TRAVAUX DE SA REUNION TENUE LORS DE LA
SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,
16-19 FEVRIER 1993

Rapporteur : M. Thomas STELZER (Autriche)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. PROGRAMMES ET PROJETS DE PAYS	1 - 26	2
D. Asie et Pacifique	1 - 5	2
E. Amérique latine et Caraïbes	6 - 21	3
F. Débat général	22 - 26	5
IV. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER INDICATIF DES EXAMENS A MI-PARCOURS POUR 1993-1995	27 - 36	6

III. PROGRAMMES ET PROJETS DE PAYS

D. Asie et Pacifique

Papouasie-Nouvelle-Guinée

1. L'Administrateur assistant, Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, a présenté le cinquième programme de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour la période 1993-1996, qui est assorti d'un CIP net de 7,2 millions de dollars. La participation aux coûts est estimée à 18,6 millions de dollars. Ces ressources seraient destinées principalement à l'ajustement structurel, la création d'emplois et le développement participatif d'une part et à la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles d'autre part. L'Administrateur assistant a indiqué qu'une aide complémentaire considérable était également attendue. Il a souligné que le PNUD, par son programme, seconderait le Gouvernement dans la réalisation du programme d'ajustement structurel, notamment en formulant une stratégie de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines dans les secteurs autres que le secteur minier et en stimulant un développement auto-entretenu. Les fonds du FEM seraient utilisés pour encourager un développement écologiquement rationnel en milieu rural.

2. Le Représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a remercié le PNUD de son aide et a expliqué que les problèmes structurels de son pays tenaient au fait que le secteur minéral était très développé tandis que les autres secteurs de l'économie étaient très en retard. Il a remercié le PNUD d'avoir obtenu à son pays une importante allocation du FEM en faveur de la préservation de l'environnement.

3. Les représentants ont estimé que le programme reflétait bien l'état, les objectifs et les orientations du développement, et ont estimé qu'il fallait disposer d'indicateurs de résultats bien précis pour tous les éléments du programme. De plus, le PNUD devait accentuer son rôle de chef de file dans la coordination de la coopération technique, notamment dans les domaines de l'emploi et de la mise en valeur des ressources humaines, avec le concours des principaux donateurs bilatéraux. On a loué le PNUD d'avoir présenté honnêtement la matrice du programme et d'avoir utilisé de façon originale les ressources des SAT-1 (Services d'appui technique au niveau des programmes) et les ressources spéciales du programme (RSP). Il y a lieu de se féliciter de la place de choix faite au développement du secteur privé et au développement local ainsi qu'à l'exécution du programme Action 21, de même que de l'accent mis sur le développement humain avec le concours des ONG et sur la participation des femmes au développement. On a exprimé l'espoir que l'appui donné à la création institutionnelle dans le secteur public faciliterait le développement du secteur privé (en particulier des pêcheries) sans entraîner un gonflement du secteur public.

4. En réponse, l'Administrateur assistant a remercié le Comité de l'appui qu'il donnait au programme, qui avait été préparé par le Gouvernement après consultation des principaux donateurs. Les orientations qui y figuraient étaient donc celles choisies par le Gouvernement. Comme la coordination de l'aide est du ressort de ce dernier, le rôle du PNUD a consisté à renforcer la capacité des autorités à ce sujet. Il a assuré le Comité qu'en soutenant le

programme d'ajustement structurel, le PNUD travaillait étroitement avec la Banque mondiale, avec le Fonds monétaire international et avec la Banque asiatique de développement, de même qu'avec les autres donateurs. Le PNUD continuerait aussi à collaborer avec les autres donateurs dans les domaines thématiques du programme.

5. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le cinquième programme de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

E. Amérique latine et Caraïbes

Iles Caïmanes

6. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté le troisième programme des îles Caïmanes (DP/CP/CAY/3). Le CIP net est de 145 000 dollars et serait complété par 1 290 000 dollars au titre de la participation aux coûts, soit au total 1 440 000 dollars.

7. Les délégations ont apporté leur appui à un programme bien conçu qui complète les objectifs nationaux de développement et est centré sur la planification et la gestion de l'économie et la mise en valeur des ressources humaines. L'accent est mis sur le développement des capacités de gestion, comme le montre la matrice du programme, ce qui est tout à fait propre à répondre aux besoins d'un petit territoire insulaire.

8. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le troisième programme des îles Caïmanes.

Jamaïque

9. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté le cinquième programme de la Jamaïque (DP/CP/JAM/5). Le CIP net de 3,2 millions de dollars serait complété par une participation aux coûts et un cofinancement, de sorte que l'enveloppe totale du programme serait de 14,1 millions de dollars. Quatre grands thèmes ont été choisis : mise en valeur des ressources humaines, relèvement de la production et de la productivité, gestion de l'environnement et atténuation de la pauvreté.

10. Le représentant de la Jamaïque a noté le rôle décisif que le PNUD jouait dans le développement de son pays et a réaffirmé l'importance de la mise en valeur des ressources humaines au moment où la coopération technique s'amenuise.

11. Des délégations ont estimé qu'étant donné que les ressources étaient limitées, il fallait choisir des domaines d'intervention moins nombreux, établir des objectifs et des indicateurs pour la mesure ultérieure des résultats et de leur pérennité, organiser une coordination systématique et non pas circonstancielle, et obtenir une meilleure exécution nationale. On a reconnu que le PNUD devait jouer un rôle de coordination des autres programmes des donateurs et des institutions spécialisées de l'ONU. On a proposé que le programme mette plus nettement l'accent sur les questions de la condition féminine, du développement du secteur privé, de l'environnement et de la distribution des ressources; il devrait mieux définir les objectifs lointains.

On a mentionné le rôle du PNUD dans la lutte contre les stupéfiants dans le contexte de l'action éducative au sujet du sida.

12. Le Directeur adjoint a répondu qu'une fragmentation du programme n'était pas souhaitable, mais que, comme l'objectif des projets était de créer des capacités, ceux-ci devaient être évalués en soi et en fonction de leur impact. Pour ce qui est de la coordination de l'aide des donateurs, il a noté que ceux-ci avaient des conceptions différentes, souvent difficiles à concilier. Il a signalé aussi que, pour le PNUD, l'insuffisance des ressources était plus grave que les problèmes d'exécution du programme. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites de la franchise du débat.

13. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le cinquième programme de la Jamaïque.

Panama

14. Le Directeur adjoint a présenté le cinquième programme du Panama (DP/CP/PAN/5), assorti d'un CIP net de 3,5 millions de dollars, avec une participation aux coûts estimée à 55,9 millions de dollars. Plusieurs grands thèmes seraient retenus : a) modernisation de l'Etat et réforme du secteur public; b) développement social et atténuation de la pauvreté; c) renforcement du secteur productif et création d'emplois; et d) durabilité du point de vue de l'environnement.

15. Il a indiqué aussi que, pour tenir compte avec plus de précision de la situation socio-économique présente au Panama, un rectificatif au document exposant le programme de ce pays serait publié.

16. Trois délégations ont pris la parole et ont recommandé d'approuver le programme. Elles ont indiqué leur satisfaction de voir que le programme était solidement organisé autour des grands objectifs économiques et sociaux du pays. Cependant, une délégation a fait observer que les buts du programme étaient peut-être trop optimistes étant donné le CIP assez limité disponible pour la programmation et a considéré qu'il fallait donner une place plus large à la préservation de l'environnement.

17. En réponse, le Directeur adjoint a pris note des observations et a indiqué qu'il les ferait connaître au bureau du PNUD au Panama. Il a signalé que le PNUD avait apporté son concours à la préparation d'un programme national de préservation de l'environnement qui avait été présenté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et que l'action du PNUD, dans ce domaine, s'en inspirerait.

18. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le cinquième programme du Panama.

Iles Turques et Caïques

19. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a présenté le troisième programme des îles Turques et Caïques (DP/CP/TCI/3). Le CIP net est de 971 000 dollars et sera utilisé pour soutenir

les efforts de développement national, dans la gestion du secteur public, l'enseignement et la préservation de l'environnement.

20. Le programme a été approuvé et on s'est félicité de l'appui que le PNUD continuait d'apporter à ce que faisaient les autorités pour résoudre les problèmes de développement propres à un petit territoire insulaire.

21. Le Comité a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le troisième programme des îles Turques et Caïques.

F. Débat général

22. Après avoir examiné et approuvé les programmes de pays, le Comité a entamé un débat général au cours duquel plusieurs points applicables à l'ensemble des programmes de pays ont été soulevés.

23. Pendant le cinquième cycle de programmation, les programmes de pays placent tous plus nettement l'accent sur les thèmes plurisectoriels; pourtant, la mesure dans laquelle "l'approche programme" a effectivement été appliquée n'apparaît pas clairement. On a fait observer que les nouveaux programmes de pays étaient des documents d'orientation et, pour cette raison, n'entraient pas dans le détail des projets. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait disposer d'indicateurs de résultats à la fois pour bien signaler où des changements étaient attendus et pour dégager les leçons des cycles de programmation précédents. De plus, ces indicateurs serviraient de point de référence essentiels pour l'examen à mi-parcours et pour les évaluations du programme et donc pour la mesure des résultats atteints. Si un programme de pays ne comporte pas d'indicateurs bien précis, il faudra s'attacher à en définir ou à les préciser durant l'examen à mi-parcours.

24. On a demandé un complément d'informations sur les progrès réalisés dans l'exécution nationale des projets. En outre, une délégation a noté qu'un programme de pays mentionnait le financement des services d'appui technique au niveau des programmes (SAT-1) et a indiqué qu'à son avis cela pourrait être à généraliser.

25. On a estimé que les visites sur le terrain étaient un excellent moyen, pour les délégations, de mieux comprendre l'action du PNUD et on a suggéré qu'elles devraient autant que possible être organisées à peu près au moment de l'examen à mi-parcours. Des délégations ont dit leur satisfaction de voir que les notes de l'Administrateur étaient utilisées plus sélectivement dans la présentation des programmes de pays.

26. L'Administrateur adjoint et Directeur du Bureau de la politique et de l'évaluation du programme (BPEP), répondant aux questions posées, a indiqué que le PNUD prêtait une attention particulière aux indicateurs de résultats dans l'établissement des documents d'appui à chaque programme. Les donateurs étaient encouragés à participer aux examens à mi-parcours sous réserve de l'accord du gouvernement concerné et étant donné que ces examens ne constituaient pas en tant que tels des évaluations. Au contraire, ils devaient être utilisés comme instruments de gestion propres à guider la réalisation de chaque programme et à contribuer ainsi au suivi et à la programmation futurs. Il a donné en exemple d'évaluation complète celles réalisées pour Djibouti, l'Ethiopie et le Myanmar.

S'agissant de "l'approche programme", il a déclaré que si les gouvernements bénéficiaires n'étaient pas préparés ou disposés à la suivre, le PNUD ne saurait l'imposer, puisque, par définition, une telle approche ne peut être mise en oeuvre que par les autorités du pays. Le Comité a été informé qu'un rapport serait présenté au Conseil d'administration à sa quarantième session sur les enseignements tirés de l'approche programme, ainsi que sur la décentralisation. S'agissant de l'exécution nationale, l'Administrateur assistant a noté que le recours à cette modalité progressait mais a réaffirmé qu'aucun objectif n'avait été fixé et ne pouvait être fixé. En effet, le risque d'aller plus vite que ne le permettait la capacité du pays bénéficiaire se présentait toujours. Sur la question des SAT-1, mentionnée au Conseil, on a rappelé que le programme de travail pour la période 1992-1993 avait été présenté au Conseil à sa trente-neuvième session, en 1992, et qu'un nouveau programme pour 1994-1995 serait soumis au Conseil à sa quarantième session pour information; on a noté aussi à ce propos que le PNUD devait faire plus pour expliquer comment les institutions spécialisées étaient associées à la programmation par pays.

IV. FUTUR PROGRAMME DE TRAVAIL ET CALENDRIER INDICATIF DES EXAMENS A MI-PARCOURS POUR 1993-1995

Calendrier indicatif des examens à mi-parcours pour 1993-1995

27. Le Directeur de la Division des politiques a présenté le document DP/1993/6, qui donne le calendrier indicatif des examens à mi-parcours des programmes de pays et multinationaux qui seront effectués pendant la période 1993-1995 et les propositions concernant la manière dont le Conseil d'administration les examinera. Le Directeur a bien indiqué qu'il s'agissait d'un calendrier indicatif et a rappelé que les directives préliminaires avaient été définies à l'intention des bureaux extérieurs pour faciliter la préparation et la conduite des examens à mi-parcours en tenant compte des décisions 89/11 du Conseil d'administration, du 24 février 1989, et 92/28, du 26 mai 1992. Les directives seraient éventuellement modifiées sur la base de l'expérience acquise en 1993. En réponse à une question, il a confirmé qu'un examen à mi-parcours du cinquième programme de la Zambie était prévu au premier semestre de 1993 comme l'avait demandé le Conseil d'administration.

28. Durant le débat, des délégations ont rappelé qu'il avait été fait une évaluation des examens à mi-parcours du quatrième cycle et on a proposé qu'on fasse de même à l'avenir. Elles ont souligné l'importance de ces examens dans le contexte de l'approche programme, étant donné que, dans la stratégie définie par le programme de pays, ils révélaient ce qui avait effectivement été réalisé. On a bien souligné que ces examens devaient être envisagés comme un élément majeur du processus en cours, qui pourraient également inclure une évaluation approfondie du programme de pays. On a marqué un intérêt particulier pour les examens à mi-parcours des programmes de la Chine, du Bangladesh, de l'Inde, de l'Indonésie et de la Zambie; ces programmes de pays pourraient figurer parmi les quelque deux à six examens qui devraient être présentés au Conseil d'administration à sa session extraordinaire en février 1994. Deux délégations ont également demandé à ce qu'il soit procédé à des examens à mi-parcours des activités réalisées avec les RSP.

29. L'Administrateur assistant, Directeur du BPEP, a rappelé que le Conseil d'administration avait demandé qu'il soit fait une synthèse des examens à

/...

mi-parcours pour chaque session du Conseil. Cela aiderait à réaliser l'examen d'ensemble proposé par le Comité. Une limite de 20 pages environ avait été fixée pour les rapports sur les examens à mi-parcours soumis au Conseil, mais étant donné l'importance de ces rapports, cette limite serait appliquée avec souplesse. Une première moitié des activités des RSP ferait l'objet d'un rapport en 1994, la seconde moitié en 1995.

Visites sur le terrain en 1993

30. Le Directeur du Bureau des relations extérieures, dans son exposé, a proposé d'organiser trois visites sur le terrain dans six pays au total en 1993. La première aurait lieu dans deux pays africains, le Burkina Faso et le Bénin, pendant les deux dernières semaines d'avril. La seconde concernerait deux pays d'Amérique latine et des Caraïbes : la Jamaïque et El Salvador, et aurait lieu pendant les deux premières semaines de mai. La troisième aurait lieu dans les pays de l'Europe orientale et la Communauté des Etats indépendants en août ou au début septembre. Des consultations avec les gouvernements étaient en cours pour le choix de deux pays, un en Europe orientale, l'autre parmi les Etats de la CEI.

31. Pendant le débat, la question de la connaissance des langues des pays concernés a donné lieu à des avis différents. Si l'on a fait observer qu'il pourrait être utile de connaître la langue officielle du pays visité de façon à améliorer le dialogue, trop souvent desservi par l'interprétation, certains délégués ont estimé que cela n'était pas nécessairement un obstacle, en particulier si l'interprétation était adéquate.

32. Une délégation, rappelant que dans sa décision 91/2 le Conseil d'administration avait pris des dispositions pour organiser jusqu'à quatre visites sur le terrain chaque année, a demandé si une quatrième visite ne pourrait pas être organisée en 1993. A ce sujet, le représentant a indiqué que son gouvernement était disposé à accueillir une telle mission si son pays, l'Iran, ainsi qu'un autre pays de la région étaient choisis à cet effet.

33. Le Directeur du Bureau des relations extérieures a bien accueilli cette proposition en indiquant qu'elle pourrait être appliquée si les incidences financières, résultant elles-mêmes du nombre de participants aux trois visites actuellement prévues, et diverses autres questions de logistique et de calendrier permettaient d'organiser une quatrième visite en 1993. Dans le cas contraire, la prochaine visite dans la région de l'Asie et du Pacifique pourrait certainement être organisée au début de 1994.

34. Le représentant d'un pays développé a déclaré que s'il n'y avait pas eu dans son pays des difficultés budgétaires, son pays aurait participé activement aux visites sur le terrain. Il s'est demandé si dans ces circonstances le PNUD ne pourrait pas défrayer les dépenses engagées. Le Directeur du Bureau des relations extérieures, précisant ce qu'il en était, a indiqué que le Conseil d'administration, plutôt que de prendre une décision définitive sur la question, avait simplement incité les pays développés à payer les frais de la participation de leur délégation aux visites sur le terrain. Cela laissait une marge de manoeuvre quant aux dispositions financières. En revanche, 7l'Administration continuait à espérer qu'étant donné que les pays développés avaient toujours appuyé les entreprises du PNUD, ils continueraient autant que

possible à financer eux-mêmes leur propre participation aux visites sur le terrain.

35. Le Comité a pris note des plans relatifs aux visites sur le terrain prévues en 1993.

36. S'agissant de son futur programme de travail, le Comité permanent a décidé de reconfirmer ce qu'il avait indiqué au paragraphe 576 du document DP/1992/70 relativement à son programme de travail pour 1993.
